

## introduction à l'Évangile de Matthieu

**L'auteur** : Lévi, fils d'Alphée (Marc 2.14)

Lévi adopta après sa conversion le nom de **Matthieu**.  
Matthieu 9.9 ; Marc 2.13 à 22 ; Luc 5.27 à 39 ; Actes 1.13

Profession : **Péager** dans un bureau des impôts sur les bords du Lac de Génésareth.

Cette fonction était l'objet de mépris, considérée comme antipatriotique et, de surcroît, elle mettait inévitablement en contact avec l'impureté rituelle.

Intérêt particulier pour l'argent... Matthieu 17.24-27 ; 20.1-16 ; 28.11-15 ; 18.23-35 ; 27.3-10.

Son humilité:

Matthieu 9.9-13 - Marc 2.14 - Luc 5.27-28

C'est lui-même qui raconte ces faits au chapitre 9, mais il a soin, par un sentiment de modestie, de ne pas dire que ce repas fut donné par lui et dans sa maison.

Marc et Luc, qui n'ont pas le même motif de garder le silence, nous apprennent ce que Matthieu avait voulu taire.

Matthieu possédait des biens et une maison dont il voulut faire encore usage pour donner à son Maître un banquet, il y invita des péagers, ses compagnons de travail, afin qu'ils eussent, eux aussi, l'occasion de voir et d'entendre Celui dont la parole puissante venait de décider de sa vie.

L'appel de Matthieu et le festin qu'il offrit à Jésus sont présentés par les trois évangiles synoptiques \*.

**Le publicain, ou percepteur**, parce qu'il servait les intérêts de l'opresseur tout en s'enrichissant lui-même au frais de ses concitoyens, **était haï et méprisé** par tout "bon" juif.

**Il était alors impensable que Jésus en choisisse un pour être son disciple, et qu'il s'assoie à table avec lui.**

**Pourtant c'est ce même Matthieu que Dieu honora en lui confiant la tâche d'écrire l'Évangile que nous étudions.**

Sans aucun doute, en laissant ses affaires pour suivre Jésus, il accepta une réduction importante de ses revenus. Mais qui saurait comparer cela aux richesses éternelles reçues en échange ?

**Nous constatons que personne n'est trop éloigné, ou inaccessible à la grâce et l'amour de Dieu. Le passé d'un homme n'est pas ce qui importe ; une obéissance immédiate est par contre essentielle.**

« **Publicain** »

- Dans l'empire romain, personnage préposé à la perception des impôts et des droits de passage sur les marchandises, que l'on transportait d'un territoire à l'autre.

- Au lieu de nommer des fonctionnaires chargés de lever des sommes déterminées, les Romains et les princes mettaient aux enchères, à haut prix, le droit de percevoir la totalité des impôts ou seulement certaines taxes, dans les diverses provinces, villes, bourgades,

ou districts.

- Ceux qui briguaient ce fermage devaient posséder une immense fortune ou représenter des sociétés fort riches, pour garantir la somme qu'ils s'engageaient à verser au trésor public.

- Le fermier vendait parfois une partie de ses droits de perception à un collecteur ; ou bien il chargeait des agents de recueillir les taxes.

- Les fermiers généraux étaient en général des chevaliers romains ; leurs subordonnés ne partageaient point cette dignité. L'Évangile appelle ces subalternes « **publicains** », ou « **péagers** ».

- Pour se payer lui-même et parer aux risques de non-rentées, le fermier général exigeait des contribuables des sommes supérieures à celles qu'il versait au trésor public. L'état l'y autorisait. Aucune loi ne protégeait les contribuables contre les exactions.

- Très souvent, les publicains volaient (Luc 3.12, 13 et 19.8).

Le collecteur d'un territoire conquis par les Romains était parfois originaire de ce pays, auquel la plupart des péagers subalternes appartenaient.

Le publicain juif était exclu de la société de ses compatriotes.

### **Lac de Génésareth**

- Lac connu aussi sous le nom de Lac de Galilée et de Tibériade. Alimenté par le Jourdain. 20 km de long sur 12 de large.

- Il est à environ 208 m au-dessous du niveau de la mer.

### \* **Synoptique** : (Vue d'ensemble)

Les évangiles de Matthieu, Marc et Luc sont appelés synoptiques parce qu'ils ont un plan à peu près semblable et qu'ils permettent ainsi une comparaison entre les récits d'un même événement.

### « **la tradition des anciens** » :

Toute la religion de l'époque était fondée sur l'observation de règles minutieuses, bâties à l'origine sur une interprétation de la loi mosaïque, et qui régissait la vie d'un pratiquant jusqu'au plus petit détail.

L'ensemble s'appelait le « halacha » ou « clôture » érigée autour de la loi, et représentait la tradition.

Chaque règle était classée par rapport à la loi: soit inférieure, égale ou supérieure en valeur. D'une manière générale, la pratique de la tradition était considérée comme plus importante que celle de la loi.

### « **phylactères** » :

Les phylactères étaient de petites boîtes carrées, renfermant des bandes de parchemin sur lesquelles étaient inscrits certains passages des Écritures. On les portait sur le bras gauche et sur le front lors des prières, croyant ainsi obéir à ce que Dieu avait commandé dans Exode 13.16 et Deut. 6.8.

### *Pour les Chercheurs:*

Voir Introduction dans Bible, commentaire biblique.